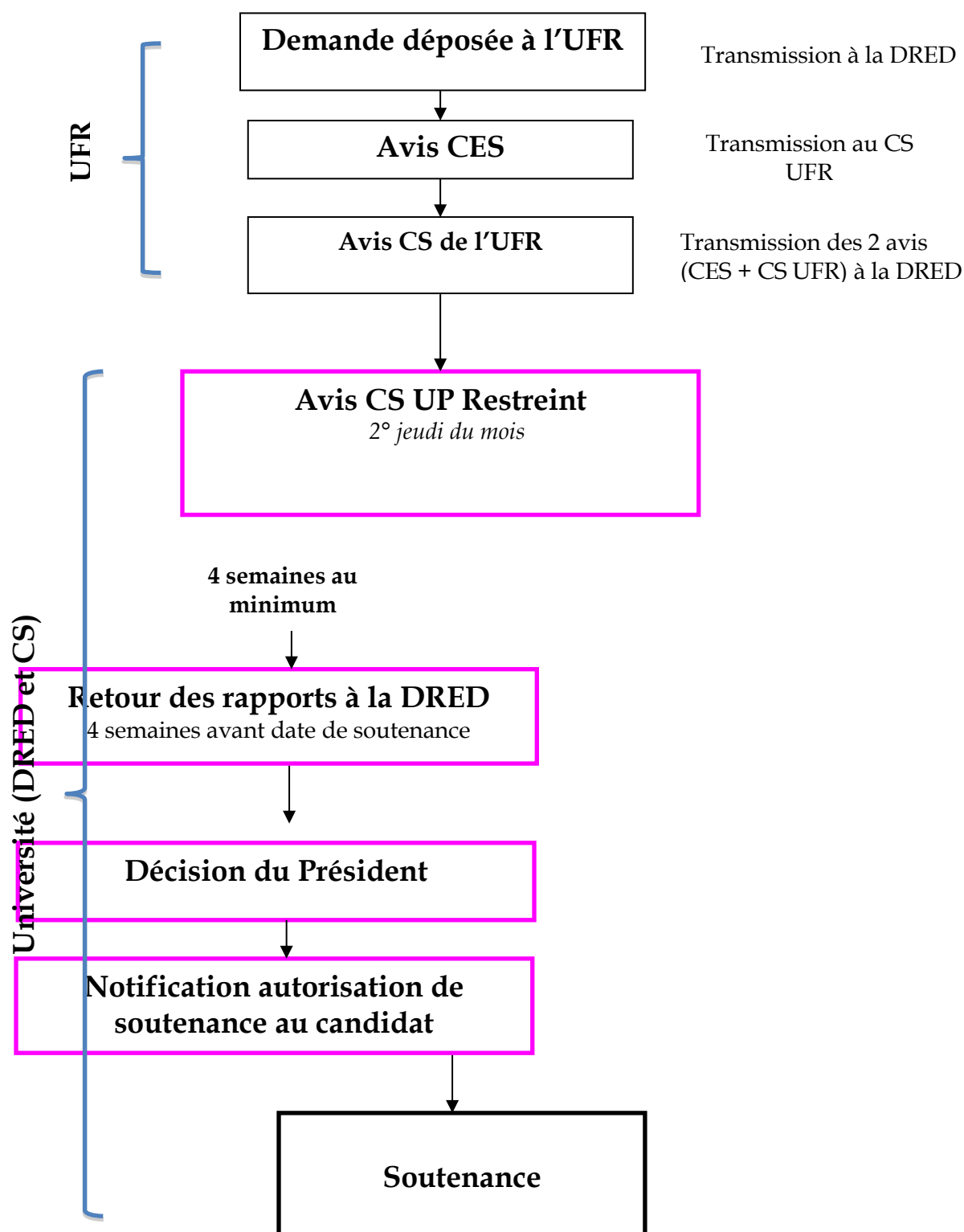


**DEMANDE D'INSCRIPTION et de SOUTENANCE
A L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**
(arrêté du 23 Novembre 1988)



I - Modalités d'inscription et de soutenance

En application des textes règlementaires et du texte ci-joint adopté par le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration de l'Université, la procédure suivante.

Remarque : après autorisation d'inscription à l'HDR par le président d'Université sur avis du conseil scientifique de la composante et de l'Université de Poitiers, le candidat doit s'inscrire administrativement dans un délai n'excédant pas un an.

Autorisation d'inscription :

Elle est accordée par le Président de l'Université (sur avis du Conseil Scientifique de l'Université) :

Après avis :

- du Directeur de Recherche (s'il y en a un)
- du Responsable de l'Unité
- de la Commission d'Expertise Scientifique
- de la Commission Scientifique de l'UFR (ou E.N.S.M.A.)

Pour information : L'inscription ne sera effective qu'après l'accord du Président de l'Université, e il conviendra donc de prendre en compte le délai dû aux diverses procédures.

Nomination des rapporteurs et membres du jury :

Le Président de l'Université nomme le Jury et choisit au moins 3 rapporteurs dans la proposition faite par le candidat et après avis :

- de la Commission d'Expertise Scientifique
- de la Commission Scientifique de l'U.F.R. (ou E.N.S.M.A.)
- du Conseil Scientifique de l'Université

Rappel : Autorisation de soutenance :

Elle est accordée par le Président de l'Université après avis :

- des rapporteurs

II – Informations concernant les rapporteurs et le jury

Merci de bien vouloir compléter le tableau annexe - Proposition de rapporteurs et jury HDR

Le tableau de proposition des rapporteurs classés et du jury doit être accompagné **d'un bref C.V.** (une à deux pages maximum) les concernant.

Proposition de 5 rapporteurs classés :

Liste classée de 5 rapporteurs, habilités, n'ayant pas publié avec le candidat et non impliqués dans la vie de l'équipe dont 3 seront retenus et seront membres du jury.

Extrait de l'arrêté du 23 novembre 1988

Art5 -« le président ou le directeur de l'établissement confie le soin d'examiner les travaux du candidat à au moins trois rapporteurs choisis en raison de leur compétence, deux de ces rapporteurs doivent ne pas appartenir au corps enseignants de l'établissement dans lequel le candidat a déposé sa demande ... »

Proposition de jury

Liste classée d'un minimum de 5 membres ; il est recommandé 6 ; maximum 8 moitié de Professeurs et moitié d'Extérieurs à l'établissement

Extrait de l'arrêté du 23 novembre 1988

Art 6 – « il est composé d'au moins 5 membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieur public, les directeurs et maîtres de recherche des établissements à caractère scientifique et technologique et pour au moins de la moitié de personnalités françaises ou étrangères extérieurs à l'établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique.

La moitié du jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés au sens de l'article premier de l'arrêté du 19 février 1987 susvisé. »

Le jury désigne en son sein un président et deux rapporteurs ; ces derniers doivent être extérieurs à l'établissement. ».

En Résumé quels documents fournir ? :

Les documents électroniques de constitution des dossiers ainsi que les textes de référence sont disponibles auprès des scarités des UFR traitants les dossiers d'HDR et sur l'Intranet (chemin d'accès à préciser).

- Déposer auprès du Service Sclarité de l'UFR

Une version électronique comprenant :

- Dossier scientifique : CV complet du candidat, un résumé de présentation, le manuscrit de l'HDR, liste des publications.
- La demande d'inscription et de soutenance
- Le tableau de proposition des rapporteurs classés et du jury accompagné d'un bref CV les concernant (une page maximum)
- Avis du Directeur de Recherche (s'il y en a un) et du Directeur de l'Unité
- le CV et résumé de présentation



**DEMANDE D'INSCRIPTION et de SOUTENANCE
A L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
(arrêté du 23 Novembre 1988)**

I - INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT

NOM - PRÉNOM:
e-mail :
Téléphone. :
Adresse fixe :
.....
Adresse professionnelle :
.....
Téléphone ou poste :
.....
Date et lieu de naissance :
.....
Nationalité :

II - INFORMATIONS CONCERNANT L'HDR

DIPLOME DE DOCTORAT en (discipline)
Université **Année**

HDR

UFR :
DISCIPLINE et section CNU :
LABORATOIRE D'ACCUEIL :
Titre de l'HDR :
.....
Domaines de compétences :
.....
Mots clefs :
.....
Date prévisionnelle de soutenance :
..... à **heure :**

Lieu :

Les éventuels compléments d'informations sont à communiquer le plus rapidement possible au service Scolarité de l'UFR concernée

III - Proposition classée des rapporteurs et membres du jury :

Compléter le tableau excel et joindre un Cv court pour chaque rapporteur et membre du jury :

Civilité	NOM Prénom	Rapporteur (1à 5)	Membres du jury oui /non	Grade (Professeur, Maître de Conférences, DR, CR...)	HDR (Préciser oui ou non)	Code section CNU	Domaines de compétences	5 mots clés caractéristiques des travaux de recherche	Etablissem t d'affectation Laboratoire	Adresse Postale professionnell e	E-mail	Téléphone

IV - Informations complémentaires pour des candidats ne réalisant pas leurs travaux de recherche à l'Université de Poitiers

Joindre au dossier un courrier du garant de l'HdR et un courrier du candidat permettant de justifier une inscription à l'HdR au sein de l'Université de Poitiers.

Nom du laboratoire de l'Université de Poitiers garant de l'HdR :

Nom de l'enseignant, personnel de l'Université de Poitiers garant de l'HdR :

Les lignes suivantes ne sont à remplir que si un enseignant de l'Université de Poitiers n'a pas été proposé comme rapporteur dans la section II.

Proposition de rapporteur (membre de l'Université de Poitiers) :

Domaines de compétences :

Mots clefs (caractéristiques des travaux de recherche du rapporteur) :

V - Avis

Nom et avis **du Directeur de Recherche** (s'il y en a un) avec titre ou grade et N° de section CNU :

Poitiers, le
Le Directeur de Recherche

Signature

Nom et avis du **Directeur de l'Unité** :

Poitiers, le
Le Directeur de l'Unité,

Signature

Nom et avis du Président de la **Commission d'Expertise Scientifique** :

Poitiers, le
Le Président de la section CNU N° ,

Signature

Avis du **Conseil Scientifique de l'UFR** :

Poitiers, le

Signature